ANNEXE 1 à l’acte d’engagement

Cadre de réponse de l’acte d’engagement

Description de la solution technique retenue

L’achat des baies faradisées vise à assurer la protection de matériels de communication manipulant des informations sensibles, vis-à-vis de toute captation ou interférence électro-magnétique. Chaque baie doit être capable de contenir toutes les composantes permettant le fonctionnement autonome d’un système de communication donné.

La solution technique retenue consiste en l’achat de quatre (4) baies faradisées dont :

* 3 baies de taille identique (« petite ») : châssis rack de largeur 19 pouces, de hauteur 12U et de profondeur utile au moins **50cm** ;
* 1 baie de hauteur supérieure (« grande ») : châssis rack de largeur 19 pouces, de hauteur 12U et de profondeur utile au moins **80cm** ;

Quelle que soit leur taille, toutes les baies devront comporter à minima les éléments suivants :

* Porte de passage utile ;
* Grilles d’aération ;
* Ventilateur d’extraction ;
* Filtre monophasé ;
* Bandeau de prises électriques ;
* Ouverture pour passage de fibres optiques ;
* Transformateur d’isolement ;
* Borne de masse.

La prestation comprendra également l’emballage, le transport, les plans et la détection de fuite en usine.

Enfin, le blindage électromagnétique de chacune des baies devra garantir une atténuation électromagnétique d’au moins 100 dB entre 1 MHz et 10 GHz.